

Namur, le 25 avril 2022

DOSSIER DE PRESSE

2^{ème} BUDGET PARTICIPATIF DE LA VILLE DE NAMUR : 21 DOSSIERS SOUMIS AU VOTE !



En septembre dernier, la Ville de Namur a lancé son 2^{ème} budget participatif dans le but d'encourager la participation citoyenne sur le territoire namurois. Pour rendre « *Namur, plus belle ensemble* », une somme de 330 000€ est une nouvelle fois mise à disposition des citoyens et citoyennes. Les participant·e·s ont conçu leur projet en tenant compte des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale et le cadre de vie.

1. La participation à Namur

Le budget participatif s'ancre pleinement dans la volonté d'accentuer la participation citoyenne et de faire de **Namur une ville modèle en matière de Participation**. En effet, il s'agit de l'un des tous premiers objectifs inscrit dans le Programme stratégique transversal 2019-2024 : « *Être une Ville qui implique ses citoyens et ses citoyennes* » en mettant en place « une dynamique participative dans les projets Namurois ».

L'importance d'encourager la participation n'est plus à démontrer. Tout d'abord, mener une politique participative permet aux citoyennes et citoyens de donner leurs opinions et d'exprimer aussi bien leurs attentes que leurs besoins, de participer à la conception d'un dossier, voire de prendre part à certaines décisions en dehors de tout agenda électoral. C'est aussi la volonté d'améliorer la transparence des politiques publiques pour plus de compréhension et d'appropriation par les namurois et namuroises. Enfin, inciter la mise en mouvement des citoyens et citoyennes tend à favoriser l'émergence de nouveaux projets dans l'intérêt collectif.



2. La 2^{ème} édition du budget participatif

Suite au succès rencontré l'année passée avec 22 projets lauréats, la Ville démontre sa volonté de soutenir directement les citoyens et citoyennes. Il s'agit d'un mécanisme très concret par lequel la Ville de Namur affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. Sous forme d'un appel à projets, 330 000€ sont mis à la disposition des namurois et namuroises pour rendre « *Namur plus belle ensemble* » pour qu'ils et elles réalisent leurs projets touchant à l'une des thématiques suivantes : l'environnement, la dimension sociale, et le cadre de vie dans l'intérêt général.

Détail du processus

Qui pouvait déposer des projets ?

- Être un groupement de minimum 3 personnes physiques domiciliées à Namur. Ces personnes sont regroupées en association de fait.
- Être âgé de 16 ans minimum. Les personnes mineures sont obligatoirement représentées par une personne physique majeure, domiciliée en Belgique.
- Être une personne morale disposant du statut juridique suivant :
 - ASBL, qui a son siège social à Namur.
 - Société coopérative agréée (SC) ou disposant d'un agrément « entreprises sociale » et qui a son siège social à Namur.

Quelles étaient les thématiques de l'appel à projet ?

- L'**environnement** : projets qui contribuent à la réduction des pollutions environnementales, développent l'économie circulaire, participent à la prévention ou à une meilleure gestion des déchets, etc. ;
- La **dimension sociale** : projets qui favorisent le lien entre les citoyens et citoyennes, diminuent les inégalités sociales, apportent une valeur ajoutée pour les publics précarisés, favorisent le bien-être ou la santé du public cible, etc. ;
- Le **cadre de vie** : projets qui améliorent ou embellissent un quartier ou un village. Par exemple: installer du mobilier, créer des espaces publics favorisant la rencontre d'habitants et d'habitantes de tous âges (dans divers buts : jeux, sports, culture, patrimoine local, ...), etc.



Quels types de projets pouvaient être déposés ?

- Comporter une dimension innovante et originale;
- Proposer des actions concrètes engendrant, sur le territoire de Namur, un impact positif sur les thématiques;
- Être construits et mis en œuvre collectivement, présenter une dimension participative ;
- Être pérenne dans le temps

Quel est le budget que la Ville affecte à cette dynamique ?

- Une enveloppe de 300.000€ pour des projets d'investissement relevant du budget extraordinaire ;
- Une enveloppe de 30.000€ pour des projets relevant des dépenses du budget ordinaire.

Catégorie A	150.000€ à l'extraordinaire (investissement) pour des projets allant de 1000€ à 30.000€
Catégorie B	150.000€ à l'extraordinaire (investissement) pour des projets allant de 30.001€ à 80.000€
Catégorie C	30.000€ à l'ordinaire (« one-shot ») pour des projets allant de 1 à 10.000€

Accompagnement des citoyens et citoyennes intéressé·e·s

La Cellule Participation a été sollicitée pour accompagner de manière forte les participant·e·s dans toutes leurs démarches et questionnements. Notre Facilitateur, la Fondation Be Planet a soutenu la Ville dans l'accompagnement de la rédaction des projets. Plusieurs moments ont été proposés aux participant·e·s afin de les accompagner tant dans la réflexion que dans la rédaction de leurs projets :

- Une réunion publique de lancement du budget participatif ;
- Deux réunions participatives pour répondre aux questions, susciter les échanges, et nourrir les idées ;
- Une réunion d'aide à la préparation des dossiers avec les services techniques de la Ville ;
- Une permanence par téléphone et en présentiel assurée par la Cellule Participation.



3. Bilan très positif, 27 dossiers déposés

Au total, ce sont **27 dossiers qui ont été déposés** en décembre dernier. Ceux-ci s'inscrivent pleinement dans les thématiques de l'appel et visent à réduire, à leur échelle, la pollution environnementale, à favoriser les liens entre les namurois et namuroises, et à diminuer les inégalités sociales. Créatifs et de qualité, les projets étaient diversifiés, tant portés par des ASBL (17) que des associations de fait (10). Le budget demandé s'élève à un montant total maximum de 730.000€. Les projets ont un coût entre 8000€ et 80.000 € et un montant moyen par projet de 29 000€ !

Parcours des dossiers de candidature

Ce beau panel de projets a ensuite été analysé sur le **plan de la recevabilité** – les dossiers répondaient-ils aux conditions de participation ?, étaient-ils complets ?, ... Suite à cette première analyse, **deux projets ont été écartés du processus**.

Ensuite, les **25 projets ont été analysés de manière rigoureuse** par les services de la Ville sur le **plan technique**, à savoir étaient-ils ou non faisables et prenaient-ils en compte tous les éléments nécessaires à la réalisation concrète et effective des projets.

Nous tenons à saluer et remercier tous les services pour le travail réalisé et leur analyse pointue. Ce budget participatif aura également permis de toucher à toutes les matières et de répondre à la volonté d'impliquer tous les échevinats et services autour d'un objectif commun. De plus, afin d'intégrer les points de vue de chacun et de se concerter pour émettre un avis final, deux réunions ont été organisées avec les services et la cellule participation.

Analyse des dossiers

- 26 % des projets concernent la thématique environnementale.
 - o Nature : potager partagé, ruchers, ...
 - o Transition écologique : escape game, laboratoire low tech et permaculture, ...
 - o Mobilité douce : utilisation du vélo à destination d'un public précarisé, ...
- 7% des projets visent à améliorer le cadre de vie
 - o Aménagements de parcs et jeux, ...
- 30% des projets comportent une dimension sociale
 - o Projets portant sur l'inclusion de personnes en situation de handicap ;
 - o Projets favorisant les échanges intergénérationnels
- 37% des dossiers déposés ont une visée transversale, touchant donc à deux ou trois thématiques de l'appel à projet



- D'autres projets encore incluent également des domaines tels que le sport, la culture, ...

Résultats de cette analyse

- 3 dossiers jugés défavorables, 18 sous conditions et 4 favorables.

Répartition du budget

- 17 sous forme de subvention
- 5 sous la forme d'un marché effectué par la ville et en concertation avec les porteurs et porteuses de projet.

Information sur le type de conditions émises

- Pourquoi des conditions ?

Nous voulons que les dossiers qui seront choisis par les citoyens et citoyennes se concrétisent. C'est une difficulté rencontrée dans de nombreuses communes.

Voilà pourquoi, les analyses ont été pointues afin que les Participant·e·s sachent dans quelles conditions son projet pourra se mettre en œuvre.

- Types de conditions
 - Concertations avec l'administration
 - Entretien
 - Réévaluation du budget (à la hausse ou à la baisse)
 - Conditions spécifiques (choix des plantations, par exemple).

- Retour des porteurs et porteur·es de projet :

Au total 21 dossiers seront soumis au vote des namurois et namuroises, ainsi qu'à l'évaluation d'un jury indépendant composé d'expert·e·s.

4. Procédure pour la mise au vote

Après la phase d'analyse des projets reçus par les services techniques de la Ville, les projets jugés faisables seront soumis d'une part au vote des citoyens et citoyennes (50% des points) et, d'autre part, à l'examen d'un jury indépendant d'experts et d'expertes sur les thématiques de l'appel (50% des autres points). Chaque participant·e·s aura le loisir de « faire campagne », ce qui contribuera également à créer de la cohésion sociale.

Vote des Namurois et Namuroises

Les citoyens et citoyennes pourront voter une seule fois mais pourront donner leur voix à plusieurs projets (autant qu'ils et elles le souhaitent). Ils et elles pourront voter en ligne ou sous format papier.

1 vote = 1 voix par dossier = 1 point par dossier.

Catégorie A : Un montant alloué à des projets de 1000 € à 30.000 €

Catégorie B : Un montant alloué à des projets compris entre 30.001 € et 80.000 €

Catégorie C : Un montant alloué à des projets compris entre 1 € et 10.000 €.

a) Procédure pour voter en ligne :

Les différents projets seront déposés sur une plateforme en ligne (vote.budgetparticipatifnamur.be), triés par catégorie (A, B et C) et présentés avec un résumé succinct ainsi que le montant demandé par projet. Pour éviter tout doublon, les citoyens et citoyennes devront s'enregistrer en introduisant leur numéro de registre national et leur mail afin de vérifier le statut du votant ou de la votante (avoir au moins 16 ans et habiter sur la commune de Namur). Cette procédure sera vérifiée par le service informatique dans le respect du RGPD.



b) Procédure pour voter en format papier :

Afin d'éviter la fracture numérique, un vote « papier » est proposé.

Un fascicule consultable se trouvera dans les différents points de vote reprenant les mêmes informations que celles présentes sur la plateforme web (les projets classés par catégorie et accompagnés d'un résumé, ainsi que le montant).

Les bureaux de votes seront les suivants :

➤ **Dans les maisons de quartier et dans le centre-ville à l'espace Participation**

- Germinal, Rue Denis-Georges Bayard, 73 à NAMUR
- Hastedon, Rue du Plateau d'Hastedon, 10/142 - Résidence Hortensia, Bloc A à ST-SERVAIS
- Saint-Nicolas, Rue Saint-Nicolas, 84 à NAMUR
- Balances, Rue des Bosquets, 24/2 à NAMUR
- Basse-Enhaive, Rue Albert Michiels, 8 à JAMBES
- Petit Ry, Comognes de Jambes, 100 à Jambes
- Amée, Avenue du Parc d'Amée, 3 à Jambes
- Plomcot, Avenue des Champs Elysées, 39 à Namur
- Cellule Participation, Hôtel de Ville, Rue de Fer à Namur

Il sera aussi possible de voter **par téléphone au 081/24 86 90 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h** auprès de la Cellule Participation.

Evaluation par le jury

Le jury classera les projets, à l'aune des critères suivants :

- Importance de l'impact du projet sur les dimensions environnementale, sociale, ou liée au cadre de vie (40 points/100) ;
- Importance de la dimension participative et de la présence de partenariats (20 points/100) ;
- Diversité des sources de financement/revenus (20 points/100) ;
- Pérennité et répliquabilité du projet (20 points/100).

Le jury a également pour mission de déterminer si le projet doit faire l'objet d'un accompagnement individuel et fixe le coût et la nature de ce dernier.

Sélection finale des projets

Les projets ayant obtenu les résultats les plus élevés sont retenus. Le nombre de projets lauréats est défini de manière à ce que l'enveloppe budgétaire de la catégorie concernée soit utilisée à son maximum.



Mise en œuvre et suivi

La Participant·e·s dont le budget est sélectionné s'engage à débiter son projet endéans les 6 mois qui suivent la signature de la convention avec la Ville de Namur (sauf exception pour certains types de projets plus complexes).

Le participant s'engage à envoyer un rapport d'activités définitif endéans maximum les deux ans qui suivent la signature de la convention de partenariat.

5. Conclusions

De manière assez évidente, ce mécanisme du budget participatif continue à répondre à une demande des citoyens et citoyennes qui souhaitent s'investir davantage pour le bien commun. Les thématiques (environnementales, sociales ou liées au cadre de vie) proposées rencontrent les idées et rêves des namurois et namuroises. Notons que l'accompagnement offert a permis aux dossiers d'être les plus construits possible et de qualité afin de pouvoir cheminer dans le processus.

Patricia Grandchamps, échevine en charge de la participation, félicite tous les participants et participantes qui se sont réuni·s pour déposer leur dossier qui impacteront à leur échelle la ville de Namur et qui favoriseront la solidarité et l'amélioration de la qualité de vie d'un quartier ou d'un village !

« A présent, c'est au tour de tous les namurois et namuroises de se mobiliser pour voter pour les projets qu'ils et elles souhaitent voir se concrétiser à Namur. C'est aussi un moment phare dans ce processus et il y en a vraiment pour tous les goûts. Nous les invitons d'ailleurs à venir à la soirée du **5 mai à la Bourse pour découvrir les projets soumis au vote !** », ajoute Patricia Grandchamps.